



RAPPORT MENSUEL DE CLUB EN STATU QUO

Un club peut rester en statu quo pour une période de 90 jours. Le club ainsi que le comité de réactivation devront concerner leurs efforts pour aider le club en statu quo à retrouver son statut de club actif au sein de l'Association dans ce délai de 90 jours. **Ce rapport mensuel doit être rempli pour chaque club en statu quo et joint à l'état mensuel de frais de voyage et de bureau du gouverneur de district.** Prière d'adresser ces documents au Service Euro-Africque au siège international, 300 W. 22nd Street, Oak Brook, IL 60523-8842 au plus tard le 20 du mois qui suit le mois de l'état de frais, au plus tard.

Mois et année _____

Nom du Club en statu quo

No. du Club (6 chiffres)

District

Prière de cocher la mention appropriée ci-dessous sur les progrès du club vers la réactivation pour le mois en question :

Le comité de réactivation a été formé et travaille avec le club. Prière de fournir ci-dessous, les noms et fonctions de trois membres de ce comité.

Le comité de réactivation s'est réuni avec le club en statu quo.

Date de la réunion :

Lieu de la réunion

Résumé des décisions/actions entreprises :

Les efforts de réactivation ont échoués. Nous recommandons l'annulation de la charte de ce club.

Signature du gouverneur de district